

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

version du 05 décembre 2021

movitoo SASU au capital de 40000€, dont le siège est au 16 rue Meslay 750036 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN 841768161

Ci-après dénommée « movitoo » ou « la société »

EXPOSE

La société movitoo est un prestataire technique éditant une Plateforme de mise en relation entre ses Clients et un portefeuille de Commerçants partenaires ou non de la société ci-après dénommé la « Plateforme ». Dans le cadre du développement de sa Plateforme, movitoo souhaite assurer la livraison des commandes de ses clients en situation d'isolement à l'adresse choisie, dans délai très court. Pour ce faire, movitoo, a besoin de compétences, et d'un savoir-faire qui ne sont pas présentes au sein de la société.

Ces compétences et savoir-faire sont proposés par le Shopper, assurant des prestations de livraison dans un délai très court, et déclare, être en mesure d'assurer les prestations que la société movitoo pourrait lui soumettre.

Le présent accord, ne peut en aucun cas être assimilé à un engagement pour la société movitoo de traiter de manière exclusive et/ou permanente avec le Shopper, ni être assimilé à un engagement pour le Shopper de traiter de manière exclusive et/ou permanente avec la société movitoo.

EN CONSEQUENCE DE QUOI, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT, LEDIT PREAMBULE FAISANT PARTIE INTEGRANTE DU PRESENT CONTRAT :

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent Contrat a pour objet la livraison, par le Shopper, aux clients de movitoo des commandes passées sur la Plateforme.

Le Shopper s'engage à exécuter la Prestation de services demandée avec le plus grand soin et en prodiguant ses meilleurs efforts pour garantir la bonne exécution de la mission qui lui aura été confiée.

La Prestation de services de livraison aura lieu en deux étapes, constituant une seule et même Prestation de services et assurées par le Shopper:

- Le Shopper paye le cas échéant la commande et la récupère auprès du Commerçant
- Le Shopper livre ladite commande auprès du Client, dont il aura reçu l'adresse de livraison

ARTICLE 2 – MODALITÉS D'EXECUTION DE LA PRESTATION DE SERVICES

2.1 Conditions d'exécution de la Prestation de services

Le Shopper accomplira la Prestation de services dans les meilleurs délais, avec diligence et courtoisie. Il s'engage à assurer la Prestation de services en apportant une attention particulière à la qualité de la prestation et ne pas adopter une attitude ou comportement pouvant nuire à l'image, ainsi que la réputation de la société ou de la Plateforme.

Le Shopper devra se conformer aux normes de sécurité applicables à l'exécution de sa Prestation de services. Il devra immédiatement signaler à movitoo toute situation ou pratique non conforme aux normes de sécurité.

movitoo se réserve le droit de contrôler à tout instant la bonne exécution et respect du Cahier des charges de la part du Shopper.

Le Shopper s'engage à adopter une tenue vestimentaire neutre, en bon état et propre.

Le Shopper accepte que la qualité de ses Prestations de services soient notées sur une échelle de 10 points par les Clients de movitoo, et que des mesures de déconnexions temporaires ou définitives soient prises en cas de note inférieure à 4.

2.2 Exclusivité / Temps de connexion

Le Shopper est libre de se connecter sur la plateforme à toute heure de la journée et tout jour de la semaine, durant les horaires d'ouverture de la plateforme. Le Shopper, s'efforcera de renseigner dans son espace personnel les jours et heures auxquels il prévoit de se connecter pour la semaine à venir et s'engage à respecter au mieux ces horaires.

Lors de l'exécution de la Prestation de services, le Shopper s'engage à se consacrer uniquement à cette dernière, et s'interdit, l'exécution de toute autre activité (acceptation de Prestations de services, activité secondaire etc...)

2.3 Matériel nécessaire à l'exécution de la Prestation de services

Le Shopper déclare qu'il dispose :

- D'un smartphone fonctionnant avec le système d'exploitation iOS (à partir de la version 11) ou Android (à partir de la version 7 « Nougat ») afin d'installer l'application movitoo Shopper lui permettant de recevoir des notifications et demandes de Prestations de services,
- D'un abonnement téléphonique permettant l'accès aux services vocaux, sms, et données, de sorte que ces services soient disponibles durant toute la durée de la Prestation de services.

2.4 Communication entre le Shopper et movitoo

Les Parties s'engagent à communiquer régulièrement sur l'exécution de la prestation de services en priorité au travers de l'application mobile. En cas d'impossibilité pour raisons techniques ou matérielles, la Partie pourra communiquer avec l'autre par SMS, Appel vocal ou tout mode de communication disponible.

Dans tous les cas, lors de l'exécution de la Prestation de services, le Shopper s'engage à notifier à movitoo, au travers de l'application mobile installée sur son smartphone les événements suivants :

- Acceptation d'une Prestation de services,
- Arrivée sur le lieu d'enlèvement de la commande,
- Arrivée sur le lieu de livraison du Client,
- Livraison effectuée au Client.

2.4 Fourniture de la carte de paiement movitoo

Dans le cadre des prestations de mandat d'achat, le Shopper peut demander la mise à disposition d'une carte de paiement permettant d'éviter l'avance de frais lors de l'achat des marchandises commandées dans le mandat. Lorsque le Shopper, demande de la carte de paiement movitoo, ce dernier s'engage à accepter au moins 50 (Cinquante) mandats par an à date d'activation de la carte bancaire movitoo. Dans le cas contraire la carte de paiement movitoo pourra lui sera facturé 10€ (Dix Euros) TTC par an. La délivrance de la carte bancaire movitoo est accordée uniquement à la discrétion de movitoo. Le Shopper est informé que la carte bancaire movitoo peut être suspendue à tout moment, notamment en cas de tentative de fraude. Le Shopper s'exposerait alors à des poursuites judiciaires.

ARTICLE 3 – QUALIFICATIONS

Le Shopper déclare et certifie à movitoo :

- Avoir les compétences nécessaires afin d'assurer l'exécution des Prestation de services confiées par movitoo
- Ne pas être lié à aucune obligation contractuelle, qui serait violée par l'exécution du présent contrat.
- Qu'il dispose des autorisations afin d'assurer les Prestations de services

ARTICLE 4 – SOUS TRAITANCE

Le Shopper s'interdit de sous-traiter les Prestations de services ainsi que mettre à disposition, à titre gratuit ou onéreux, son compte à tout autre Shopper qui n'aurait pas été au préalable validé par movitoo.

Par exception à cette règle, seul un Shopper exerçant une activité de transport de marchandises sous le statut EURL, SA, SAS, SARL, SASU peut, après accord écrit et signature d'un avenant, mettre à disposition son compte à la seule destination de ses salariés. Chaque salarié s'engagera alors à respecter les conditions d'utilisation de la Plateforme et pourra engager, le cas échéant la responsabilité du Shopper déclaré.

ARTICLE 5 – INDEPENDANCE DES PARTIES

Les Parties déclarent qu'elles sont indépendantes les unes des autres et le resteront jusqu'au terme du contrat.

Le Shopper, exécutera sa Prestation de services en toute indépendance, sans être subordonné de quelque forme que ce soit à movitoo. Le Shopper est libre se connecter aux horaires où il souhaite accepter des Prestations de services. Le Shopper est libre d'accepter les prestations qui lui sont soumises.

Le Shopper ne pourra jamais, pendant ou après la résiliation du présent contrat, se présenter comme lié, de quelque manière que ce soit à l'activité de movitoo.

A ce titre, dans le cadre de l'exécution de la Prestation de services, le Shopper ne sera soumis à aucun droit de supervision, de direction ou de contrôle, de la part de movitoo.

ARTICLE 6 – CONDITIONS FINANCIERES

6.1 Revenus du Shopper

Les parties ont convenu que les Prestations de services définies au présent se feront l'objet d'une rémunération forfaitaire proposée au Shopper avant l'acceptation de toute Prestation de Services.

ARTICLE 7 – CONFIDENTIALITÉ

Toutes les informations orales ou écrites, communiquées par movitoo au Shopper demeureront la propriété de movitoo et seront considérées comme faisant partie de son secret industriel.

Le Shopper s'engage à ne pas divulguer à un tiers, tant pendant la durée du Contrat pour quelque raison que ce soit, les renseignements ou documents de toute nature, dont il aura eu connaissance à l'occasion du Contrat (ci-après « les Informations Confidentielles »). Le Shopper se porte garant du respect de cet engagement. Toute violation de cette obligation exposera le Shopper au paiement de dommages et intérêts.

Constituent des Informations Confidentielles toutes les informations, données, documents de toute natures communiquées, pour les besoins de la Prestation de services, par tout moyen, et notamment par écrit, par voie électronique et incluant, sans restriction tous secrets commerciaux, stratégie, plan marketing, compte rendu, que ces informations soient ou non protégées au titre de la propriété intellectuelle.

Ne sont cependant pas considérés comme étant des Informations Confidentielles (a) celles sont entrées dans le domaine public préalablement à leur divulgation ou postérieurement à celles-ci, sans qu'une obligation du présent article n'ait été violé ; ou (b) ont été reçues de tiers de manière licite sans restriction ni violation du présent article.

Le Shopper s'engage à ce que les informations confidentielles communiquées dans le cadre du présent contrat :

- soient protégées et gardées strictement confidentielles et ne soient pas divulguées directement ou indirectement à des tiers, sauf sur injonction d'un Tribunal ou d'une Administration ;
- ne soient pas reproduites, copiées, dupliquées totalement ou partiellement sans le consentement exprès de movitoo.

Le Shopper s'engage à ne pas critiquer, dénigrer et/ou porter un jugement péjoratif ou négatif concernant movitoo ainsi que sa Plateforme.

movitoo prend ces mêmes engagements vis-à-vis du Shopper .

Ces obligations continueront de s'appliquer après la fin du présent contrat, dans la limite de 5 ans.

movitoo attache une grande importance au dialogue et qualité des relations avec ses Shoppers. Cependant, en cas de litige et après épuisement de tous les recours, le Shopper pourra faire appel au Médiateur cm2c disponible à l'adresse : cm2c.net

ARTICLE 8 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le Shopper reconnaît à movitoo, le droit de conserver et de traiter ses données personnelles pour des raisons juridiques, fiscales ou administratives.

Le Shopper reconnaît à movitoo, le droit de divulguer ces informations à tout partenaire, fournisseur ou autorité administrative habilitée à les demander.

ARTICLE 9 – DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la date d'inscription.

A l'issue de cette durée, le présent contrat se renouvellera par tacite reconduction pour une durée équivalente, sauf volonté contraire de l'une des Parties notifiée à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins 14 jours avant le terme du contrat.

ARTICLE 10 – RÉSILIATION ANTICIPÉE

Chaque Partie pourra demander, à tout moment, la résiliation anticipée, en cas de négligence ou manquement grave à l'une quelconque des obligations prévues au présent contrat. L'autre Partie pourra procéder à la résiliation anticipée immédiate sans avoir à respecter les délais de prévenance prévus à l'article 9.

Aucune indemnité de résiliation ne sera due à l'autre Partie en cas de résiliation anticipée.

ARTICLE 11 – RESTITUTION

Le Shopper s'engage à supprimer l'application movitoo Shopper de son smartphone ainsi que supprimer toutes les données et informations liées à movitoo de tout support électronique (smartphone, ordinateur, clé USB, disque dur, cloud...) ou papier.

ARTICLE 12 – NON REPRÉSENTATION

Le présent contrat, n'octroie aucun droit de représentation de movitoo. Le Shopper ne peut se représenter comme employé de movitoo, mais uniquement comme Shopper mandaté par movitoo.

Le Shopper ne peut contracter au nom de movitoo, ni engager des dépenses sans accord express de movitoo.

ARTICLE 13 – LOI APPLICABLE

Le présent contrat est régi par le droit français.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, qui ne pourrait dans un premier temps être résolu à l'amiable sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris.